

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
783^{EME} REUNION
NOUAKCHOTT, MAURITANIE
30 JUIN 2018

PSC/AHG/COMM.(DCCLXXXIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 783^{ème} réunion, tenue à Nouakchott, en Mauritanie, le 30 juin 2018, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, a adopté la décision qui suit sur la situation en République du Soudan du sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** des déclarations faites par le Président du CPS, le Président de la Sierra Leone, S.E Julius Maada Bio, et le Président de la Commission de l'UA. La Conférence **prend également note** des présentations faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, et le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konare. Le Conseil **prend en outre note** des déclarations du représentant de l'Éthiopie, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Président du Soudan, S.E. Omar Hassan Al-Bashir, le représentant de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Comité ad hoc de l'UA sur le Soudan du sud;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du sud, notamment le communiqué PSC/AHG/COMM (DCXXVI), adopté lors de sa 720^{ème} réunion, tenue le 20 septembre 2016 à New York, au niveau ministériel et le communiqué PSC/PR/COMM.(DCCLI), adopté lors de sa 751^{ème} réunion, tenue le 8 février 2018, ainsi que le communiqué [PSC/PR/COMM (DCCLXVIII)], adopté lors de sa 768^{ème} réunion, tenue le 26 avril 2018;
3. **Se félicite** des efforts déployés par les chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, à savoir S.E. Dr. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, S.E. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti; S.E. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya; S.E. Mohamed Abdullahi Mohamed, Président de la République de Somalie; S.E. Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du sud; S.E. Omar Hassan al-Bashir, Président de la République du Soudan; et S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, dans leur engagement constant dans la recherche d'une solution durable au conflit au Soudan du sud et les **encourage** à maintenir leur engagement;
4. **Rappelle** la mise en place en 2014 du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan du sud, qui comprend les Présidents de l'Algérie, du Tchad, du Nigéria, du Rwanda et de l'Afrique du Sud pour intensifier le soutien de l'UA au processus de paix dirigé par l'IGAD. Le Conseil **exprime sa profonde gratitude** pour l'implication du Comité ad hoc, présidé par l'Afrique du Sud, dans les efforts visant à mettre fin à la guerre au Soudan du sud, à travers son soutien continu au processus de médiation dirigé par l'IGAD. À cet égard, le Conseil **exhorte** le Comité ad hoc à poursuivre et à renforcer son engagement et à continuer de soutenir le processus de médiation mené par l'IGAD;
5. **Souligne l'impératif** de traduire pleinement l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire en un accord de cessez-le-feu permanent comme convenu dans la Déclaration d'Accord de Khartoum et **félicite** le Comité ad hoc de l'UA pour son engagement à promouvoir un cessez-le-feu permanent au Soudan du sud;

6. **Exprime son appréciation** pour les efforts inlassables déployés par le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du sud, l'ancien Président Alpha Omar Konaré, et l'**exhorte** à poursuivre ses efforts, en collaboration avec l'IGAD et les Nations unies. Le Conseil **salue également** l'engagement continu de l'ancien Président Festus Mogae, Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC), ainsi que les efforts de l'Envoyé spécial de l'IGAD, l'Ambassadeur Ismail Wais;

7. **Rappelle** la décision de la 31^{ème} session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD du 12 juin 2017, autorisant le Conseil à convoquer, de toute urgence, un Forum de revitalisation de haut niveau (HLRF) des parties à l'ARCSS, y compris des groupes séparés pour discuter de mesures concrètes en vue de rétablir un cessez-le-feu permanent, entreprendre la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix et élaborer un échéancier et un calendrier de mise en œuvre révisés et réalistes en vue d'élections démocratiques à la fin de la période de transition". Le Conseil **souligne, une fois de plus**, que l'Accord sur la résolution du conflit en République du Soudan du sud (ACRSS) reste un compromis acceptable qui permet de résoudre de manière décisive les problèmes du Soudan du sud, tout en tenant compte des aspects qui doivent être revitalisés à travers le HLRF dirigé par l'IGAD;

8. **Reconnaît** que le HLRF offre une fenêtre d'opportunité pour relever les défis persistants auxquels est confronté le peuple du Soudan du sud, en particulier les questions de gouvernance et de sécurité. Le Conseil **salue** la conduite réussie du HLRF et **exprime son appréciation** pour la manière inclusive dont le processus a été conduit, permettant ainsi à toutes les parties à l'ARCSS SCAR, y compris les groupes séparés et autres parties prenantes soudanaises, les groupes confessionnels, les organisations de la société civile, les femmes et les jeunes à participer au processus. Dans ce contexte, le Conseil **souligne la nécessité urgente** de renforcer davantage les mesures de confiance, en vue de combler le déficit de confiance entre les parties. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** que l'inclusivité dans la conduite du processus de paix est cruciale pour qu'un processus inclusif, en facilitant leur acceptation de ses conclusions par le peuple du Soudan du sud. À cet égard, le Conseil **reconnaît l'importance** d'un processus inclusif de Dialogue national dans le pays, car il permet également à tous les groupes de participer à la recherche d'une solution durable;

9. **Se félicite** des entretiens en face à face, qui ont eu lieu le 20 juin 2018, entre le Président Salva Kiir Mayardit et le Docteur Riek Machar Teny, sous les auspices du Président de l'IGAD, S.E. Dr. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Le Conseil **se félicite par ailleurs** du communiqué de la 32^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'IGAD sur le Soudan du sud, tenue le 21 juin 2018, à Addis-Abéba qui, entre autres, a décidé qu'une réunion en face à face entre les Présidents Salva Kiir Mayardit et Dr. Riek Machar se tiendrait à Khartoum et à Nairobi, en vue de renforcer l'élan du processus, y compris pour la finalisation des négociations sur le Proposition de révision de jonction par l'IGAD.. Le Conseil **se félicite également** de la réunion qui s'est tenue à Khartoum, sous les auspices du Président Hassan Al Bashir de la République du Soudan et du Président Yoweri Museveni de la République d'Ouganda, au cours de laquelle les parties soudanaises ont signé la Déclaration d'Accord de Khartoum le 27 juin 2018;

10. **Se félicite** de l'engagement des parties à faire des progrès sur la proposition de révision et les **invite instamment** à conclure ce processus de toute urgence pour régler les questions de partage du pouvoir et de sécurité. Le Conseil **se félicite en outre** de l'Accord sur la période de transition étendue de 36 mois qui sera précédé d'une période de pré-transition de 120 jours. À cet égard, le Conseil **note** que la mise en œuvre de la Déclaration d'Accord de Khartoum ouvre la voie à la poursuite de la mise en œuvre du processus de paix au cours de la période de transition prolongée. Le Conseil **souligne la nécessité** pour les parties de respecter scrupuleusement leurs engagements afin d'éviter de nouveaux conflits et **appelle** aux parties d'honorer pleinement leurs engagements de préparer les élections générales qui seront ouvertes à tous les partis politiques du Soudan du sud. Le Conseil **encourage** ainsi tous les dirigeants politiques et militaires à travailler ensemble et à mobiliser le peuple du Soudan du sud pour mettre fin au conflit;
11. **Se félicite** du processus de réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), dirigé par la République d'Ouganda et la République arabe d'Égypte, dont l'objectif est de contribuer à la réconciliation des dirigeants du Soudan du sud et favorisera la création d'un environnement propice à la paix et Sécurité. Dans ce contexte, le Conseil **salue** les efforts déployés par les Présidents Yoweri Museveni et Abdel Fattah el-Sisi pour faciliter le processus de réunification du SPLM;
12. **Salue le** travail inestimable accompli par la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC) et le Mécanisme de suivi et de surveillance du cessez-le-feu et des dispositions sécuritaires transitoires (CTSAMM) pour assurer le respect des accords signés. À cet égard, le Conseil **demande** au GUNT et à tous les mouvements armés de coopérer pleinement avec le CTSAMM dans l'accomplissement de son mandat et **souligne** que toute obstruction aux travaux du CTSAMM sera considérée comme une violation de l'Accord sur la résolution du conflit en République du Soudan du sud (ARCSS) et des mesures doivent être prises à cet effet;
13. **Exprime son soutien** l'Accord de cessation des hostilités (CoHa), signé par toutes les parties et parties prenantes le 21 décembre 2017. Le Conseil **se félicite** de la déclaration de cessez-le-feu permanent basée sur le CoHA, telle que décrit dans la Déclaration d'Accord de Khartoum et **exhorte** toutes les parties soudanaises à respecter le cessez-le-feu permanent afin de créer un environnement politique et de sécurité propice à la mise en œuvre de tous les autres accords signés par les Parties. Dans l'intervalle, le Conseil **exprime sa préoccupation** face aux violations continues du CoHA, y compris celles qui ont eu lieu après la signature de la Déclaration d'Accord de Khartoum en juin 2018;
14. **Souligne** qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit au Soudan du sud et **condamne** une fois encore, de la manière la plus ferme, les violations répétées du CoHA par les parties telles que rapportées par le CTSAMM et le JMEC. Le Conseil **exhorte** CTSAMM and JMEC à avoir une posture vigoureuse pour apporter des preuves vérifiables, en vue de l'adoption de mesures punitives, conformément au paragraphe 20 du communiqué de la 720^{ème} réunion, tenue à New York, sur les mesures punitives contre les violations persistantes de l'accord signé;
15. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la situation économique au Soudan du sud, qui entrave la capacité du Gouvernement à subvenir aux besoins de la population. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** qu'une telle situation, si elle n'est pas résolue de manière urgente

et déterminée, risque de compromettre les acquis de la médiation enregistrés à ce jour. Le Conseil **exhorte donc** les Parties du Soudan du sud à mettre en œuvre, de manière urgente et de bonne foi, la Déclaration d'Accord de Khartoum de juin 2018 concernant la remise en état les champs de pétrole, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, afin de redresser la situation économique;

16. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la situation humanitaire déplorable au Soudan du sud et **demande instamment** à toutes les parties du Soudan du sud d'assurer des couloirs et un accès humanitaires sans entrave et de garantir la sécurité des agents humanitaires. Le Conseil **appelle** tous les États membres et partenaires internationaux à continuer d'aider à alléger les souffrances du peuple du Soudan du sud et à assister le Gouvernement dans la reconstruction des diverses institutions gouvernementales en vue d'assurer la stabilité et la prestation de services à la population, tout en coordonnant et en harmonisant leur soutien en vue de mettre fin au conflit et parvenir à une paix durable au Soudan du sud. Le Conseil **prend également note avec satisfaction** des interventions continues des acteurs humanitaires engagés pour sauver des vies vulnérables au Soudan du sud et **condamne** tous les actes de violence commis contre eux et **met en garde** que tous qui commettront de tels actes qu'ils répondront de leurs actes ;

17. **Décide** de rester activement saisi de la question.